

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

RÉFORME ÉLECTORALE

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité spécial sur la réforme électorale pour que la Chambre l'étudie.

Nous demandons une chose exceptionnelle, soit que le gouvernement saisisse la Chambre d'une série de modifications dans les 14 jours pour qu'elles puissent être adoptées à temps pour les prochaines élections fédérales.

Une de nos recommandations, inspirée de la Commission Lortie, intéressera beaucoup la Chambre. Il s'agit d'étaler les heures de fermeture des bureaux de scrutin—ce qui aura pour effet d'atténuer une certaine tension dans notre pays—de manière qu'on n'apprenne pas, en allumant son téléviseur, que l'issue est scellée avant même que le dépouillement n'ait débuté dans certaines régions.

Nous avons traité de la répartition du temps d'antenne de manière équitable en tenant compte non seulement du passé, mais aussi en prenant mieux en considération les réalités de l'heure.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous proposons une définition globale des dépenses. Nous faisons une distinction entre dépenses directes et dépenses indirectes pour tenir compte, de manière équitable, je crois, de cette fameuse question du battage, tant pour les partis et les candidats que pour les tiers.

Nous nous sommes toujours souciés, et de plus en plus d'ailleurs, du droit des citoyens de se porter candidats. Ceux qui ont des personnes à charge, des enfants par exemple, ont parfois beaucoup de mal à le faire. Nous proposons un généreux remboursement de 75 p. 100 des frais de garde ainsi que des dépenses de ceux qui se présentent comme candidats et ont un handicap exigeant des traitements particuliers. Cette mesure nous semble juste et nous croyons qu'il est temps, en 1993, de l'adopter.

La Chambre a enfin répondu à une requête que formulé depuis longtemps le directeur général des élections et que la Commission Lortie a présenté également. Il s'agit de créer deux catégories de mesures d'application de la loi, l'une relevant du droit administratif et l'autre du droit pénal. Nous éviterions ainsi de faire relever du système pénal toute une série de questions d'ordre administratif. Les procédures seront moins coûteuses, moins traumatisantes et le non-respect de délais n'aura pas les mêmes conséquences que par le passé. Nous estimons que cette initiative n'a que trop tardé.

Certains de mes collègues l'apprendront avec intérêt, nous proposons que les candidats élus comme indépendants aient, d'élection en election, les mêmes pouvoirs en matière de reçus d'impôt que les partis politiques. Ils auront les mêmes responsabilités, et les mêmes possibilités. Je remarque de l'autre côté des signes d'approbation. Nous espérons que c'est bien là le type de changement dont il a été question au cours du débat sur le projet de loi C-114. Nous avons prêté attention au débat, et nous recommandons cette mesure.